

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 19/08/2024 - 20024 - 2022 B 05882 - 922 361 662 - HRO

2024 S 020024 88

edi-tdfc

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A

Désignation de l'entreprise		SAS HRO										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		1 AVENUE DE FLANDRE 59700 MARCQ-EN-BAROEUL															
SIREN		9 2 2 3 6 1 6 6 2										Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2		Durée de l'exercice précédent *			
												Exercice N clos le					
												3 1 1 2 2 0 2 3					
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012												
		Autres *	014		016												
	Immobilisations corporelles *	028		030													
	Immobilisations financières * (1)	040	501998	042		501998											
	Total I (5)	044	501998	048		501998											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052												
		Marchandises *	060		062												
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066													
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070												
		Autres * (3)	072	71800	074		71800										
	Valeurs mobilières de placement	080		082													
	Disponibilités	084	5058	086		5058											
	Charges constatées d'avance *	092		094													
	Total II	096	76858	098		76858											
	Total général (I+II)	110	578856	112		578856											
PASSIF														Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		500000											
	Écarts de réévaluation			124													
	Réserve légale			126													
	Réserves réglementées *			130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131		132											
	Report à nouveau			134													
	Résultat de l'exercice			136		23240											
	Subventions d'investissement			137													
	Provisions réglementées			140													
	Total I			142		523240											
Provisions pour risques et charges			Total II	154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164													
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166													
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :)			169		17945											
	Comptes courants d'associés			173		4672											
	Autres dettes			175		32999											
	Produits constatés d'avance			174													
	Total III			176		55616											
Total général (I + II + III)			180		578856												
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	179												
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	501998											
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184												

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise SAS HRO

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A – RÉSULTAT COMPTABLE

[3,1,1,2|2,0,2,3]

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons	215		214		
		Services *	intracommunautaires	217		218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
Autres produits				230	52161			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	52161		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240			
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	8976		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *		243		244	2000		
	Rémunérations du personnel *				250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			
	Dotations aux amortissements *				254			
					255			
	dont amortissement du fonds de commerce							
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	0		
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
Total des charges d'exploitation (II)					264	10976		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	41185		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294			
				Produits exceptionnels (IV)	290			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}	300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices (VII)					306	17945		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	23240		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	23240	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324	17945		
	Divers * dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248			
					330	99756		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44 octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies D)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	ZDP (44 septdecies)	993				
	BUD (44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	88779
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement) *			356				
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	88779	372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS HRO				31122023		Néant ☐ *		
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482	501998	484		486	501998	
TOTAL		490		492	501998	494		496	501998	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
						⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
Voir détail en annexe										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Immo- bilis- a-tions	Libellé	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
						Court terme *	Long terme		
							19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
	TOTAL								
		578	580	582	584	586	581	587	589

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SAS HRO

31122023

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres im. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives en application du I de l'art. 154 bis dont Madelin	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	1575
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'invest. reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

HRO

Société par Actions Simplifiée au capital de 500 000 euros

Siège social : 1 avenue de Flandre

59700 MARCQ EN BAROEUL

922 362 662 RCS LILLE METROPOLE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

DU 28 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 23 240,29 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	23 240,29 euros
A la réserve légale	5 000,00 euros

Le Solde	18 240,29 euros
au compte « autres réserves » pour la totalité.	

Certifié conforme

Le Président

